



# Bilan de compétence et d'orientation

## OBJECTIFS

Analyser et évaluer ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes afin de faire un point sur ses motivations et ses capacités dans le cadre d'une évolution professionnelle, d'une reconversion, d'un projet de formation, d'un changement de statut, d'une rupture de carrière, d'une recherche d'emploi, de problème de santé.

## PUBLIC VISÉ

Les salarié.es du privé ou agent.es de la fonction publique, les demandeurs.es d'emploi, les salarié.es en situation de handicap ou confrontés à des problématiques de santé.

## PRÉREQUIS

Aucun

## PROGRAMME

### Présentation générale :

Le bilan de compétences permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles ainsi que vos aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel ou de formation. Pour cela, les salarié.es peuvent bénéficier d'un congé de bilan de compétences à réaliser pendant, ou en dehors de son temps de travail.

Partir de votre expérience professionnelle, extra professionnelle, de votre parcours de formation initiale et continue permet de déterminer votre profil, votre personnalité au travail et vos envies. Des rencontres de 2h à 3h permettent de faire le point sur vos préférences, puis de déboucher sur des pistes de projet (la durée totale du bilan est entre 12h et 24h suivant les besoins).

Le reste des séances est consacré alors à l'évaluation de la faisabilité, aux modes d'accès et à l'étude des débouchés en terme d'emploi.

Il s'agit aussi de vous inciter à entreprendre des démarches : prendre contact avec des professionnels et/ou des centres de formation.

### Le déroulement :

Au cours d'un premier entretien **gratuit et sans engagement**, le consultant de l'association présente la méthodologie, le contenu et les modalités de déroulement du bilan.

Une convention tripartite sera alors établie avec vous, le financeur (employeur ou OPCA ou pôle Emploi) et la Formation Continue CROIZAT.

Le bilan comprend obligatoirement **trois phases** dont le temps est variable selon les actions conduites pour répondre à vos besoins.

### La prise de contact

Le premier entretien est **gratuit et sans engagement**. Un consultant de l'association vous reçoit et vous présente la méthodologie, le contenu et les modalités de déroulement du bilan. La démarche de faire un bilan de compétence et sa réussite dépend de votre implication.

### Offre spécialisée

La Formation Continue CROIZAT offre également un bilan de compétence **spécialisé en prenant en compte les incidences du handicap et des problématiques de santé**.

# Bilan de compétence et d'orientation

## 1- Une phase préliminaire a pour objet de :

- analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

## 2- Une phase d'investigation :

Cette phase est basée sur une meilleure connaissance de soi et de l'environnement socioprofessionnel afin de pouvoir identifier les pistes les plus adéquates et cohérentes pour chaque personne :

- Analyse des parcours professionnels et personnels, analyse des éléments déterminants, des obstacles et facilitateurs, identification des atouts personnels et professionnels
- Identification des incidences des situations de handicap et des contraintes de santé (pour des personnes avec un handicap)
- Analyse des motivations et intérêts professionnels et personnels
- Identification et analyse des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- Exploration de l'environnement professionnel et mise en perspective avec les données précédentes pour identifier des pistes de projets
- Identification des compétences mobilisables et transférables en lien avec les pistes envisagées
- Confronter les pistes de projets envisagés aux restrictions éventuelles, analyser les possibilités de maintien dans l'emploi, de mobilité interne ou externe pour la personne

## 3- Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un Projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation
- Prévoir et construire les étapes de la mise en œuvre du projet ciblé

Cette phase se termine par la présentation des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

### La durée

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit sur plusieurs semaines (3 à 6 mois en moyenne).

Un minimum de 12 heures d'entretien en face à face sera effectué pendant le bilan de compétences (hormis la phase d'accueil et l'entretien de suivi).

Le bilan doit être organisé selon un rythme qui doit vous permettre de vous approprier les éléments issus des différentes phases du bilan et de conduire toutes les investigations nécessaires à la finalisation de votre projet. Un temps complémentaire pourra être mis en œuvre lorsque des adaptations spécifiques sont nécessaires au regard des situations de handicap auxquelles les personnes sont confrontées.

### Le suivi

Conformément au cadre réglementaire, un suivi est réalisé dans les 6 mois après la fin de la prestation afin de faire le point sur l'évolution de votre situation.